

Commune de LEZIGNE
Compte rendu de réunion Séance du 27/03/18

L'an 2018, le 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri, Maire, Mmes : LAMBRECHTS Brigitte, LANGLAIS Gisèle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda, MM : AILLERIE Patrice, GOURDON Michel, RAVET Alexandre, CIROT Marc, LEMOINE Antony, MONNIER Sébastien, RAIMBAULT Yohann, M. DOLBEAU Cédric,

Excusée: Mme BOULAY Nathalie, Mme BODY Christelle pouvoir à M. GOURDON Michel,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : 20/03/18

Date d'affichage : 20/03/2018

Secrétaire de séance : Mme CHIRON Sylvie

1. Demandes de subvention

Réf : 01-27/03/18

Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire nous fait part de la demande de subvention de la fondation du patrimoine. La cotisation pour une commune de moins de 1000 habitants est de 75€.

Monsieur le Maire propose d'y souscrire à nouveau et de verser la somme de 75€ à la fondation du patrimoine.

Après délibération et à l'unanimité les conseillers municipaux acceptent la proposition du maire.

APPEL Notre-Dame

Monsieur le Maire nous fait part de la demande de subvention de l'école Notre-Dame de Durtal pour une sortie en classe découverte des CE2-CM1-CM2.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas subventionner la sortie scolaire de l'école de Notre-Dame.

2. Avenant à la convention de gestion assainissement

Réf : 02-27/03/18

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention de gestion assainissement pour modifier l'article 4 :

La Commune effectue un compte rendu semestriel d'information sur l'exécution de la présente convention qu'elle transmet à la Communauté dans les 15 jours qui suivent chaque fin du **semestre** civil.

Sur la base de ces compte-rendu, la Communauté élabore, chaque année, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice concerné, un rapport d'activité et un bilan financier des interventions

réalisées au titre de la présente convention en distinguant les montants consacrés en dépenses et en recettes au fonctionnement et à l'investissement. Ce rapport d'activité est approuvé par le Conseil communautaire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention de gestion assainissement.

3. Tarifs assainissement 2018

Réf : 03-27/03/18

Monsieur le Maire rappelle les taux de la redevance assainissement de l'année 2017 (prime fixe : 28 € et 0.66 € par m³ d'eau consommée).

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour 2018 :

Prime fixe 28€50

Redevance assainissement

Par m³ d'eau consommée 0.67 €

Décision : adoptée à l'unanimité.

4. Application intramuros

Réf : 04-27/03/18

Monsieur le maire nous présente l'application Intramuros. C'est une application pour toutes les communes où le citoyen peut suivre plusieurs villes et découvrir ce qui est proposé autour de lui.

Le montant de cette application est de 25€ par mois. Monsieur le maire propose d'y souscrire.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition du maire.

5. PLUI

Réf : 05-27/03/18

Monsieur le maire nous présente le règlement du PLUI ainsi que le plan de zonage, ceux-ci seront adoptés par la communauté de communes le 19 avril.

Il nous rappelle les OAP (orientation d'aménagement et de programmation) de prévus sur le nouveau PLUI, cela concerne trois secteurs ; Le Verdelet, les Potries et la Bregeonnière.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipale valide les trois secteurs.

6. Etude centre bourg

Réf : 06-27/03/18

Monsieur le Maire nous informe que dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe propose de constituer un groupement de commandes afin d'élaborer un cahier des charges et de lancer une procédure de marché pour le choix d'un bureau d'étude.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes.

7. Budget communal : affectation du résultat 2017

Réf : 07-27/03/18

Résultat à affecter au budget primitif 2018 : -146 411.21€ qui se répartissent de la façon suivante :

Section de fonctionnement	R002	51 902.04€
Section d'investissement	D001	- 198 313.25€

Le conseil municipal vote à l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0), l'affectation du résultat 2017 proposée.

8. Budget communal : budget primitif 2018

Réf : 08-27/03/18

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 qui reprend les résultats de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	623 072.04€
Section d'investissement	799 403.54€

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Séance levée à 22h40